

---

**Procès-verbal de la séance extraordinaire du comité exécutif  
tenue le lundi 12 janvier 2026 à 7 h 30  
par téléconférence**

---

**PRÉSENCES :**

Mme Soraya Martinez Ferrada, Mairesse  
M. Claude Pinard, Président du comité exécutif  
M. Aref Salem, Vice-président du comité exécutif  
M. Dimitrios Beis, Membre du comité exécutif  
Mme Caroline Braun, Membre du comité exécutif  
M. Alan DeSousa, Membre du comité exécutif  
Mme Chantal Gagnon, Membre du comité exécutif  
M. Benoît Langevin, Membre du comité exécutif  
M. Luis Miranda, Membre du comité exécutif  
Mme Andréanne Moreau, Membre du comité exécutif  
Mme Vana Nazarian, Membre du comité exécutif  
Mme Gabrielle Rousseau-Bélanger, Membre du comité exécutif  
M. Alexandre Teodoresco, Membre du comité exécutif

**ABSENCES :**

Mme Christine Black, Vice-présidente du comité exécutif  
Mme Stephanie Valenzuela, Membre du comité exécutif

**AUTRES PRÉSENCES :**

M<sup>e</sup> Emmanuel Tani-Moore, Greffier de la Ville  
Mme Cynthia Robert, Conseillère en analyse et gestion, soutien aux instances  
M. Josue Corvil, Conseiller associé  
M. Youssef Hariri, Conseiller associé  
M. Julien Hénault-Ratelle, Leader de la majorité

---

Cette séance extraordinaire du comité exécutif est tenue avec avis préalable.

---

**CE26 0026**

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

**RÉSOLU :**

d'adopter l'ordre du jour de la séance extraordinaire du comité exécutif du 12 janvier 2026.

Adopté à l'unanimité.

10.001

---

**CE26 0027**

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

- 1- de mandater la Direction générale afin de mettre en œuvre les recommandations du rapport selon les orientations formulées dans sa réponse;
- 2- de déposer à l'assemblée extraordinaire du conseil municipal du 12 janvier 2026, la réponse du comité exécutif au rapport de la Commission permanente sur les finances et l'administration dans son document intitulé « Consultation prébudgétaire 2026 : rapport et recommandations ».

Adopté à l'unanimité.

30.001 1259902014

---

### **CE26 0028**

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de déposer, à l'assemblée extraordinaire du conseil municipal du 12 janvier 2026, pour approbation à une assemblée ultérieure, le budget 2026 de l'Agence de mobilité durable.

Adopté à l'unanimité.

30.002 1250310008

---

### **CE26 0029**

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de déposer, à l'assemblée extraordinaire du conseil municipal du 12 janvier 2026, pour approbation à une assemblée ultérieure, le budget 2026 de la Société d'habitation et de développement de Montréal.

Adopté à l'unanimité.

30.003 1250310007

---

### **CE26 0030**

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de déposer, à l'assemblée extraordinaire du conseil municipal du 12 janvier 2026, pour approbation à une assemblée ultérieure, le budget 2026 de la Corporation Anjou 80.

Adopté à l'unanimité.

30.004 1250310006

---

#### **CE26 0031**

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de déposer à l'assemblée extraordinaire du conseil d'agglomération du 12 janvier 2026, pour approbation à une assemblée ultérieure, le budget 2026 du Conseil des arts de Montréal.

Adopté à l'unanimité.

30.005 1250310005

---

#### **CE26 0032**

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de déposer, à l'assemblée extraordinaire du conseil d'agglomération du 12 janvier 2026, pour approbation à une assemblée ultérieure, le budget 2026 de l'Office municipal d'habitation de Montréal.

Adopté à l'unanimité.

30.006 1250310004

---

#### **CE26 0033**

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de déposer, à l'assemblée extraordinaire du conseil d'agglomération du 12 janvier 2026, pour approbation à une assemblée ultérieure, le budget 2026 de la Corporation d'habitation Jeanne-Mance.

Adopté à l'unanimité.

30.007 1250310003

---

**CE26 0034**

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de déposer, à l'assemblée extraordinaire du conseil d'agglomération du 12 janvier 2026, pour approbation à une assemblée ultérieure, le budget 2026 de la Société du parc Jean-Drapeau.

Adopté à l'unanimité.

30.008 1250310002

---

**CE26 0035**

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de déposer, à l'assemblée extraordinaire du conseil municipal du 12 janvier 2026, pour adoption à une assemblée ultérieure, le programme décennal d'immobilisations 2026-2035 de la Ville de Montréal (volet ville centrale).

Adopté à l'unanimité.

30.009 1253074008

---

**CE26 0036**

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de déposer, à l'assemblée extraordinaire du conseil d'agglomération du 12 janvier 2026, pour adoption à une assemblée ultérieure, le programme décennal d'immobilisations 2026-2035 de la Ville de Montréal (volet agglomération).

Adopté à l'unanimité.

30.010 1253074009

---

**CE26 0037**

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de déposer, à l'assemblée extraordinaire du conseil d'agglomération du 12 janvier 2026, pour approbation à une assemblée ultérieure, le budget de 2026 et le programme d'immobilisations 2026-2035 de la Société de transport de Montréal.

Adopté à l'unanimité.

30.011 1253074011

---

**CE26 0038**

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de déposer, à l'assemblée extraordinaire du conseil municipal du 12 janvier 2026, pour adoption à une assemblée ultérieure, le budget de fonctionnement relevant du conseil municipal de la Ville de Montréal pour l'exercice financier 2026.

Adopté à l'unanimité.

30.012 1253074012

---

**CE26 0039**

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de déposer, à l'assemblée extraordinaire du conseil d'agglomération du 12 janvier 2026, pour adoption à une assemblée ultérieure, le budget de fonctionnement relevant du conseil d'agglomération de la Ville de Montréal pour l'exercice financier 2026.

Adopté à l'unanimité.

30.013 1253074013

---

**CE26 0040**

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de déposer, à l'assemblée extraordinaire du conseil municipal du 12 janvier 2026, pour approbation à une assemblée ultérieure, les contributions suivantes, telles qu'indiquées :

- 1- de verser selon les modalités usuelles la quote-part prévue au budget 2026 de la Ville de Montréal à la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) et la contribution financière au musée Pointe-à-Callière, Cité d'archéologie et d'histoire de Montréal :

Communauté métropolitaine de Montréal	34 418 000 \$
Pointe-à-Callière, Cité d'archéologie et d'histoire de Montréal	10 019 500 \$

- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.014 1253074027

---

#### **CE26 0041**

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

**RÉSOLU :**

de déposer, à l'assemblée extraordinaire du conseil d'agglomération du 12 janvier 2026, pour approbation à une assemblée ultérieure, les contributions suivantes, telles qu'indiquées :

- 1- de verser selon les modalités usuelles les contributions financières et la quote-part prévues au budget 2026 de la Ville de Montréal à la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) et aux organismes suivants :

Conseil des arts	24 436 700 \$
Société du parc Jean-Drapeau	17 039 500 \$
Office municipal d'habitation de Montréal	550 000 \$
Corporation d'habitation Jeanne-Mance	12 000 \$
Communauté métropolitaine de Montréal - Volet équipements scientifiques Montréal	11 807 100 \$

- 2- de verser une somme maximale de 808 379 200 \$ à l'Autorité régionale de transport métropolitain pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2026 dans le cadre des ententes prévues en fonction de la facturation émise;

- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.015 1253074028

---

#### **CE26 0042**

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

**RÉSOLU :**

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal, pour avis de motion et dépôt, le projet de règlement intitulé « Règlement sur les taxes (exercice financier 2026) », et d'en recommander l'adoption à une assemblée ultérieure.

Adopté à l'unanimité.

40.001 1253074014

---

**CE26 0043**

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal, pour avis de motion et dépôt, le projet de règlement intitulé « Règlement concernant la taxe foncière sur les parcs de stationnement (exercice financier 2026) », et d'en recommander l'adoption à une assemblée ultérieure.

Adopté à l'unanimité.

40.002 1253074015

**CE26 0044**

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de déposer, à l'assemblée extraordinaire du conseil municipal du 12 janvier 2026, pour approbation à une assemblée ultérieure, la résolution suivante :

**RÉSOLUTION RELATIVE À LA CONTRIBUTION DES MUNICIPALITÉS RECONSTITUÉES AUX FINS DU FINANCEMENT DES DÉPENSES AFFÉRENTES AU CENTRE-VILLE (EXERCICE FINANCIER 2026)**

Vu l'article 185.0.1 de l'annexe C de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ, chapitre C-11.4) prévoyant que les municipalités reconstituées de l'agglomération de Montréal versent à la Ville, aux fins des dépenses qu'elle engage pour le centre-ville, une contribution répartie entre elles en fonction de leur potentiel fiscal respectif;

Vu l'Arrêté de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation du 30 novembre 2021 concernant les règles permettant d'établir le potentiel fiscal des municipalités liées de l'agglomération de Montréal aux fins de la répartition des dépenses d'agglomération (2021, GOQ 2, 7384) pris en vertu de l'article 118.80 de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations* (RLRQ, chapitre E-20.001);

1. La contribution pour le financement des dépenses engagées pour le centre-ville, pour l'exercice financier 2026, est répartie entre les municipalités reconstituées comme suit :

Villes reconstituées	Contributions pour le financement des dépenses du centre-ville	
	\$	%
Baie-D'Urfé	378 990	3,873
Beaconsfield	486 058	4,967
Côte-Saint-Luc	593 884	6,069
Dollard-des-Ormeaux	938 409	9,589
Dorval	1 657 122	16,934
Hampstead	234 570	2,397
Kirkland	656 442	6,708
L'Île-Dorval	1 515	0,015
Montréal-Est	484 133	4,947
Montréal-Ouest	127 600	1,304
Mont-Royal	1 165 309	11,908
Pointe-Claire	1 661 312	16,977
Sainte-Anne-de-Bellevue	197 575	2,019

Senneville	89 335	0,913
Westmount	1 113 661	11,380
<b>Total</b>	<b>9 785 916</b>	<b>100,000</b>

2. La contribution est payable en deux versements égaux le 16 mars 2026 et le 1<sup>er</sup> juin 2026.
3. Les dispositions du règlement annuel de la Ville sur les taxes qui sont relatives aux intérêts sur les arrérages de taxes et au mode de paiement de la taxe foncière générale, telles qu'établies pour l'exercice financier 2026, s'appliquent aux fins du prélèvement de la contribution en y faisant les adaptations nécessaires.

Adopté à l'unanimité.

40.003 1253074016

---

#### **CE26 0045**

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

**RÉSOLU :**

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil d'agglomération, pour avis de motion et dépôt, le projet de règlement intitulé « Règlement établissant les modalités de paiement des quotes-parts par les municipalités liées (exercice financier 2026) », et d'en recommander l'adoption à une assemblée ultérieure.

Adopté à l'unanimité.

40.004 1253074017

---

#### **CE26 0046**

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

**RÉSOLU :**

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil d'agglomération, pour avis de motion et dépôt, le projet de règlement intitulé « Règlement concernant la quote-part tarifaire pour l'alimentation en eau potable (exercice financier 2026) », et d'en recommander l'adoption à une assemblée ultérieure.

Adopté à l'unanimité.

40.005 1253074018

---

#### **CE26 0047**

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

**RÉSOLU :**

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal, pour avis de motion et dépôt, le projet de règlement intitulé « Règlement relatif à la tarification de l'eau fournie aux immeubles non résidentiels (exercice financier 2026) », et d'en recommander l'adoption à une assemblée ultérieure.

Adopté à l'unanimité.

40.006 1253074019

---

## CE26 0048

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de déposer, à l'assemblée extraordinaire du conseil d'agglomération du 12 janvier 2026, pour approbation à une assemblée ultérieure, la résolution suivante :

### **RÉSOLUTION ÉTABLISSANT LA QUOTE-PART GÉNÉRALE ET D'AUTRES QUOTES-PARTS (EXERCICE FINANCIER 2026)**

Vu les articles 118.79 et 118.80 de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations* (RLRQ, chapitre E-20.001) (ci-après désignée la « Loi »);

Vu l'Arrêté de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation du 30 novembre 2021 concernant les règles permettant d'établir le potentiel fiscal des municipalités liées de l'agglomération de Montréal aux fins de la répartition des dépenses d'agglomération (2021, GOQ 2, 7384) (ci-après désigné « l'arrêté ») pris en vertu de l'article 118.80 de la Loi;

4. Dans la présente résolution, les mots suivants signifient :

« municipalité liée » : une municipalité énumérée à l'article 4 de la Loi;

« potentiel fiscal de 2026 » : le potentiel fiscal pour l'exercice 2026 aux fins de la répartition des dépenses d'agglomération de la municipalité centrale, établi selon les règles prescrites par l'arrêté.

5. Aux fins du financement de dépenses faites par la municipalité centrale dans l'exercice d'une compétence d'agglomération, il sera perçu des municipalités liées les quotes-parts suivantes, établies sur la base du potentiel fiscal de 2026 :

- 1° la quote-part générale qui finance toute dépense qui ne fait pas l'objet d'un autre mode de financement;
- 2° la quote-part pour le service de l'eau qui finance toute dépense relative au service de l'eau qui ne fait pas l'objet de la quote-part tarifaire pour l'alimentation en eau potable, de la quote-part tarifaire pour la fourniture de compteurs et la réalisation des activités déléguées afférentes ou d'un autre mode de financement;
- 3° la quote-part pour le service des premiers répondants qui finance les dépenses liées à l'exercice de l'élément de sécurité publique que constitue le service des premiers répondants. La Ville de Côte-Saint-Luc n'est pas une municipalité liée pour la répartition de ces dépenses;
- 4° la quote-part pour le financement du déficit d'agglomération cumulé au 31 décembre 2024.

6. Les quotes-parts établies conformément à l'article 2 sont présentées à l'annexe A.

7. La présente résolution s'applique à l'exercice financier 2026.

## **ANNEXE A**

### **QUOTES-PARTS PAR VILLES LIÉES**

---

## **ANNEXE A**

### **QUOTES-PARTS PAR VILLES LIÉES**

#### **Pourcentages contributifs pour les quotes-parts 2026**

Villes liées	<u>Quotes-parts</u> - Générales - Service de l'eau - Déficit cumulé au 31 décembre 2024	Quotes-parts Premiers répondants
<b>Ville de Montréal</b>	<b>81,64574 %</b>	<b>82,56541 %</b>
<b>Villes reconstituées</b>	<b>18,35426 %</b>	<b>17,43459 %</b>
Baie-D'Urfé	0,71083 %	0,71883 %
Beaconsfield	0,91164 %	0,92191 %
Côte-Saint-Luc	1,11388 %	s.o.
Dollard-des-Ormeaux	1,76006 %	1,77989 %
Dorval	3,10806 %	3,14307 %
Hampstead	0,43995 %	0,44491 %
Kirkland	1,23121 %	1,24508 %
L'Île-Dorval	0,00284 %	0,00287 %
Montréal-Est	0,90803 %	0,91826 %
Montréal-Ouest	0,23932 %	0,24202 %
Mont-Royal	2,18563 %	2,21025 %
Pointe-Claire	3,11592 %	3,15102 %
Sainte-Anne-de-Bellevue	0,37057 %	0,37474 %
Senneville	0,16755 %	0,16944 %
Westmount	2,08876 %	2,11229 %
<b>Agglomération de Montréal</b>	<b>100,00000 %</b>	<b>100,00000 %</b>

Adopté à l'unanimité.

40.007 1253074020

#### **CE26 0049**

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil d'agglomération, pour avis de motion et dépôt, le projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur les dépenses mixtes (RCG 06-054) », et d'en recommander l'adoption à une assemblée ultérieure.

Adopté à l'unanimité.

40.008 1253074021

#### **CE26 0050**

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de déposer, à l'assemblée extraordinaire du conseil municipal du 12 janvier 2026, pour adoption à une assemblée ultérieure, la résolution suivante :

**RÉSOLUTION VISANT À AFFECTER DES SOMMES À LA RÉSERVE FINANCIÈRE DESTINÉE À FINANCER DES DÉPENSES EN IMMOBILISATIONS DE COMPÉTENCES LOCALES**

que la somme de 297,7 M\$ prise à même le fonds général est affectée à la réserve financière destinée à financer des dépenses en immobilisations de compétences locales.

Adopté à l'unanimité.

40.009 1253074022

---

### **CE26 0051**

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de déposer, à l'assemblée extraordinaire du conseil d'agglomération du 12 janvier 2026, pour adoption à une assemblée ultérieure, la résolution suivante :

**RÉSOLUTION VISANT À AFFECTER DES SOMMES À LA RÉSERVE FINANCIÈRE DESTINÉE À FINANCER DES DÉPENSES EN IMMOBILISATIONS D'AGGLOMÉRATION**

que la somme de 175,9 M\$ prise à même le fonds général, conformément aux règles prévues par la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations* (RLRQ, chapitre E-20.001), est affectée à la réserve financière destinée à financer des dépenses en immobilisations d'agglomération.

Adopté à l'unanimité.

40.010 1253074023

---

### **CE26 0052**

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de déposer, à l'assemblée extraordinaire du conseil d'agglomération du 12 janvier 2026, pour adoption à une assemblée ultérieure la résolution suivante :

**RÉSOLUTION VISANT À AFFECTER DES SOMMES À LA RÉSERVE FINANCIÈRE GÉNÉRALE D'AGGLOMÉRATION POUR LE SERVICE DE L'EAU (EXERCICE FINANCIER DE 2026)**

que les sommes mentionnées aux paragraphes a) à e), prises à même le fonds général et que les revenus mentionnés aux paragraphes f) et g), sont affectés à la réserve financière générale d'agglomération pour le service de l'eau.

- a) les sommes équivalentes à celles prélevées au moyen de la quote-part pour le service de l'eau;
- b) les sommes équivalentes à celles prélevées au moyen de la quote-part tarifaire pour l'alimentation en eau potable;

- c) les sommes équivalentes à celles prélevées au moyen de la quote-part tarifaire pour la fourniture de compteurs et la réalisation des activités déléguées afférentes;
- d) les sommes équivalentes à celles prélevées au moyen de toute quote-part exigée en vertu d'un règlement d'emprunt visant le financement de travaux afférents aux infrastructures d'eau potable et d'eaux usées, admissibles au volet grandes villes du Programme de subvention Fonds Chantiers Canada-Québec ou de tout paiement comptant effectué en vertu d'un tel règlement, le cas échéant;
- e) les sommes équivalentes à celles prélevées au moyen de toute quote-part exigée en vertu d'un règlement d'emprunt visant le financement de travaux afférents aux infrastructures d'eau potable et d'eaux usées, admissibles au Programme de transfert de la taxe fédérale d'accise sur l'essence et de la contribution du Québec ou de tout paiement comptant effectué en vertu d'un tel règlement, le cas échéant;
- f) les revenus de toute subvention dédiée au service de l'eau;
- g) les revenus de tout mode de tarification exigé par le conseil d'agglomération pour la fourniture du service de l'eau.

Adopté à l'unanimité.

40.011 1253074024

---

#### **CE26 0053**

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

**RÉSOLU :**

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal, pour avis de motion et dépôt, le projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement fixant le montant des amendes à l'égard des infractions en matière de stationnement ou d'immobilisation des véhicules (18-020) », et d'en recommander l'adoption à une assemblée ultérieure.

Adopté à l'unanimité.

40.012 1258480001

---

#### **CE26 0054**

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

**RÉSOLU :**

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal, pour avis de motion et dépôt, le projet de règlement intitulé « Règlement sur les tarifs (exercice financier 2026) », et d'en recommander l'adoption à une assemblée ultérieure.

Adopté à l'unanimité.

40.013 1253074025

---

**CE26 0055**

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

**RÉSOLU :**

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil d'agglomération, pour avis de motion et dépôt, le projet de règlement intitulé « Règlement sur les tarifs de l'agglomération de Montréal (exercice financier 2026) », et d'en recommander l'adoption à une assemblée ultérieure.

Adopté à l'unanimité.

40.014 1253074026

\_\_\_\_\_

**Levée de la séance à 7 h 36**

70.001

\_\_\_\_\_

Les résolutions CE25 0026 à CE25 0055 consignées dans ce procès-verbal sont considérées signées comme si elles l'avaient été une à une.

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_  
Claude Pinard  
Président du comité exécutif

\_\_\_\_\_  
Emmanuel Tani-Moore  
Greffier de la Ville